

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièce à fournir pour renouvellement ou création de carte nationale d'identité :

- Copie de l'acte de naissance pour une première demande ou si la carte est périmée depuis plus de 2 ans.
- Copie du livret de famille pour les enfants mineurs et photocopie carte d'identité du parent qui signe la demande.
- 2 photos format 35 x 45 mm sur fond clair et uni.
(Hauteur de tête : 32 mm mini à 36 mm maxi, tête nue, sans lunette, expression neutre, bouche fermée, la prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules).
- L'ancienne carte nationale d'identité ou bien un timbre fiscal de 25€ en cas d'impossibilité de fournir l'ancienne carte.
- 1 justificatif de domicile : titre de propriété, certificat d'imposition, quittance de gaz ou de loyer, ...
- 1 attestation parentale ou de la personne qui loge la personne majeure et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Toute personne veuve souhaitant faire apparaître cette mention doit fournir l'acte de décès de son conjoint.
- L'empreinte du demandeur et signature du demandeur ou de son représentant légal.

Aucune demande ne sera traitée en urgence.

Le délai d'obtention de la carte est de 1 mois.

MAIRIE DE DIEPPE

Parc Jehan Ango – BP226 76203 DIEPPE CEDEX

Avant de vous présenter au service Formalités Administratives muni (e) des pièces nécessaires.

Veillez prendre rendez-vous auprès du

02 35 06 60 90 ou 02 35 06 62 15